

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>10</b>
<b>Représentés</b>	<b>1</b>
<b>Votants</b>	<b>11</b>
<b>Exprimés</b>	<b>11</b>
<b>Pour</b>	<b>11</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du

**19 septembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le **dix neuf septembre à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND M. Frédéric DUPLEIX, M. Rodolphe MARTIN.

**Absents/excusés** : M. Jacques GALLAND a donné pouvoir à Mme Michèle ALOUCHY

**Date de convocation** : 13 septembre 2014

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

**Objet : *Capacité du Maire à ester en justice***

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

**Article 1** : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas.

**Article 2** : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

**Article 3** : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

Date d'affichage :

**Le Maire,**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON  
le..... et publication ou notification du.....

**Alain BUJADOUX**